

## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2015

*L'an deux mille quinze, le six juin, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.*

*Présents : Messieurs BARBIEUX, RAVELLI, DUJARDIN, LEFEVRE, MORICE VILLIERS et Mesdames FORET et FOUCHET.*

*Absents et excusés : Madame BEL donne pouvoir à Monsieur MORICE  
Monsieur RECORDON  
Monsieur HECQUET*

*M. MORICE est nommé secrétaire de séance.*

*La séance est ouverte à 8h30.*

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire précise que ce Conseil municipal est organisé exceptionnellement afin de délibérer sur des dossiers urgents.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'une délibération autorisant la mise en vente de métaux de récupération.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.*

***I- Délibération autorisant le Maire à signer l'ouverture d'une ligne de crédit spécifique permettant de faire face au décalage du reversement de la TVA, en vu de régler avant le 18 juin 2015, le solde des factures relatives aux travaux Porte Neuve, Remparts et Crypte***

Au vue de l'importance des travaux d'investissement engagés par la Commune (Porte Neuve, crypte, chœur, parvis), de la multiplicité des sources de financement et afin de faire face au décalage du versement du fond de compensation pour la TVA, il est nécessaire de contracter un crédit relais .

Monsieur DUJARDIN est nommé rapporteur sur ce dossier :

Il s'agit d'un crédit court terme sur 3 ans maximum contracté auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté à taux fixe, aux conditions financières suivantes :

- Montant : 400 000,00 € (quatre cents mille euros)
- Durée : 2 ans
- Taux fixe : 1,31 %
- Calcul et paiement des intérêts : trimestriel
- Frais de dossier : 0,20 % déduit du 1<sup>er</sup> déblocage de fonds

Il pourrait être envisagé de ne débloquer qu'un montant de 300 000,00 €.

## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2015

*Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :*

*Pour : 9*

*Contre : /*

*Abstention : /*

*Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'ouverture d'une ligne de crédit spécifique permettant de faire face au décalage du reversement de la TVA, en vu de régler avant le 18 juin 2015, le solde des factures relatives aux travaux Porte Neuve, Remparts et Crypte.*

#### **II- Délibération autorisant le Maire à signer une convention supplémentaire avec le SDEY, pour l'éclairage public au hameau de l'Etang**

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public au hameau de l'Etang établi par le Syndicat Départemental d'Electricité de l'Yonne (SDEY) et son plan de financement.

Il rappelle la délibération du Conseil prise lors de la séance du 11 novembre 2014 portant transfert de compétence d'éclairage public au SDEY – niveau 4.3.3.

Une convention supplémentaire est à transmettre au SDEY avant le 14 juin afin de profiter du marché en cours (marché négocié tous les 6 mois).

Le tableau, ci-dessous, précise les travaux d'éclairage public proposés par le SDEY et leur financement :

ECLAIRAGE PUBLIC	MONTANT ESTIMATIF H.T.	MONTANT ESTIMATIF PART SDEY	MONTANT ESTIMATIF PART COMMUNE
TRAVAUX + MOE	16 513,92 €	13 831,77 €	2 682,15 €

Il est précisé, par ailleurs, que le modèle de luminaires installés sera celui respectant les préconisations de l'ABF.

**Après échanges des points de vue, le Conseil municipal procède au vote :**

- **Pour : 9 voix**

- **Contre : /**

- **Abstention : /**

*Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer une convention supplémentaire avec le SDEY, pour l'éclairage public au hameau de l'Etang.*

## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2015

#### *III- Délibération autorisant le Maire à signer la résiliation du bail emphytéotique pour la parcelle AB 241, maison dite « Grémillet »*

La Mairie a concédé un bail emphytéotique à la société Domanys, pour la parcelle AB 241, dans l'objectif de logements sociaux. Le projet n'ayant pas été mené dans le délai prescrit de 5 ans et considérant qu'aujourd'hui cette parcelle pourrait trouver une destination autre, il convient de procéder à sa résiliation, ce qui permettra l'estimation de sa valeur par les Domaines.

Une visite de cette maison ainsi que celle située Route d'Avallon, dite Maison Rousseau, sera à prévoir.

*Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :*

*Pour : 9*

*Contre : /*

*Abstention : /*

*Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les actes notariés relatifs à la résiliation du bail emphytéotique accordé à la société Domanys sur la parcelle AB 241, ainsi que tous les actes nécessaires à la réalisation de cette résiliation.*

#### *IV- Délibération autorisant la mise en vente de métaux de récupération*

Monsieur le Maire informe qu'une certaine quantité de métaux a été récupérée. Il s'agit de tuyaux en fonte et de pompes diverses.

Ces déchets encombrant les ateliers du Service technique municipal et il conviendrait de les vendre.

Le prix moyen peut être évalué à 70 ou 80 € la tonne.

Il est important, par ailleurs, de transmettre aux agents du Service technique municipal, une note précisant la récupération systématique de tout matériau noble.

*Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :*

*Pour : 9*

*Contre : /*

*Abstention : /*

*Le Conseil municipal autorise la mise en vente, au mieux des intérêts de la Commune, de métaux de récupération.*

## VILLE DE VEZELAY

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2015

#### Informations et questions diverses

- Il est proposé aux Conseillers municipaux, la visite de la Porte Neuve nouvellement restaurée :

Samedi 13 juin à 15h

Ou

Samedi 20 juin à 15h.

- Les 18 maires de l'OGS ont été invités par M. le Préfet de l'Yonne. Ce dernier a précisé la nécessité absolue d'une structure porteuse de la maîtrise d'ouvrage.  
Une signature avec un syndicat mixte ne serait pas envisageable.

Un outil est proposé : la Commune nouvelle.

M. le Maire interroge les Conseillers sur la réponse à apporter au Préfet.

Une concertation entre les communes est indispensable.

La Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan peut-elle être porteuse de l'OGS ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.

#### SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Lionel RECORDON
David LEFEVRE	Pierre MORICE	Monique BEL	Emmanuel DUJARDIN
Marianne FOUCHET	André VILLIERS	Micheline FORET	